

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY****DÉCISION N° 2023-006**

**Objet** : Passation d'un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de spectacles pyrotechniques musicaux pour la Fête nationale, avec les sociétés FÊTES ET FEUX PRESTATIONS et ARTEVENTIA

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2123-1 à R.2123-5 relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer un marché pour l'organisation de spectacles pyrotechniques musicaux pour la Fête nationale, en 2 lots décomposés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Spectacle pyrotechnique musical du 13 juillet 2023
2	Spectacle pyrotechnique musical du 14 juillet 2023

**CONSIDÉRANT** qu'une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Maximilien et sur le BOAMP en date du 04 novembre 2022, avec une date limite de remise des offres fixée au 30 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que trois entreprises ont remis une offre dans le délai imparti, pour les lots 1 et 2,

**CONSIDÉRANT** après analyse des offres, que la société FÊTES ET FEUX PRESTATIONS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 et que la société ARTEVENTIA a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2,

**DÉCIDE**

**Article 1** : De passer un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de spectacles pyrotechniques musicaux pour la Fête nationale, avec la société FÊTES ET FEUX PRESTATIONS – 66 rue Henri Martin – 92170 VANVES pour le lot 1, avec un montant global et forfaitaire de 14 125,00 € HT soit 16 950,00 € TTC, et avec la société ARTEVENTIA – Ferme de Boiteaux – 78660 ABLIS pour le lot 2, avec un montant global et forfaitaire de 15 150,00 € HT soit 18 180,00 € TTC.

**Article 2** : Le marché prend effet à compter de sa notification conformément à l'article R.2182-4 du Code de la commande publique, et prendra fin après exécution des

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

prestations, soit après les 13 et 14 juillet 2023.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230111-DEC\_2023\_006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

Acte affiché du 11/01/2023 au 14/03/2023